

Nanterre, le 26 septembre 2025

MICROPLASTIQUES DANS LES SOLS : L'UPDS APPELLE À UNE MEILLEURE INTÉGRATION DANS LA GESTION DES SITES POLLUÉS

Alors que la question des microplastiques gagne en visibilité dans les milieux aquatiques, leur présence dans les sols – notamment sur les sites industriels, friches et anciennes décharges – reste encore peu prise en compte dans les méthodologies d'investigation et de gestion des sites et sols pollués. C'est le constat posé par l'Union des Professionnels de la Dépollution des Sites (UPDS), qui vient de publier un position paper sur le sujet.

LE POSITIONNEMENT DE L'UPDS : STRUCTURER UNE RÉPONSE COLLECTIVE

L'organisation appelle à une **approche progressive et fondée sur les connaissances scientifiques**, rappelant que la diversité des polymères, la petite taille des particules et l'absence actuelle de valeurs de référence compliquent à la fois la détection, l'évaluation des risques et le traitement. L'UPDS insiste sur la **nécessité d'une montée en compétence collective, dans un esprit de dialogue avec les pouvoirs publics**.

Trois axes de travail sont proposés :

- **Un état des lieux ciblé** : en s'appuyant sur les premiers travaux de l'ADEME (plan décharges littorales), l'UPDS recommande d'élargir le périmètre d'étude aux milieux industriels. Une campagne nationale de diagnostic sur un panel représentatif de sites (friches, ICPE, décharges) permettrait de mieux cerner les zones à risque et d'alimenter les doctrines techniques à venir.
- **Une actualisation des guides méthodologiques** : l'UPDS propose l'inscription progressive des microplastiques dans les référentiels techniques du BRGM, de l'INERIS et du ministère, en articulation avec les initiatives européennes (ECHA, directive sols, Horizon Europe).
- **Le développement de solutions de gestion adaptées** : l'évaluation des performances des techniques existantes (tri, lavage, traitement thermique) doit être accompagnée d'un soutien à l'innovation, notamment pour les outils de détection rapide. L'UPDS plaide aussi pour l'intégration de ces enjeux dans les stratégies de réutilisation des terres excavées afin d'éviter la dispersion des microplastiques.



Le positionnement de l'UPDS repose sur la construction d'une réponse opérationnelle, proportionnée et évolutive, pour contribuer à la structuration de ce nouveau champ d'action dans le domaine des sites et sols pollués.